



ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

10 RUE SAINT-MATHURIN 85400 LUCON

Adresse: 10 Rue saint-mathurin 85400 LUCON

Coordonnées GPS: 46.457209, -1.166518

Cadastre: AO 274

Commune: LUCON

Code Insee: 85128

Reference d'édition: 3003111

Date d'édition: 09/01/2025

Vendeur:

SCI SAINT MATHURIN

Acquéreur:



OLD : NON

PEB : NON

12 BASIAS, 0 BASOL, 3 ICPE

RADON : niv. 1

SEISME : niv. 3

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Type	Exposition	Plan de prevention
Informatif OLD	NON	La commune n'est pas concernée par l'obligation légale de débroussaillement au titre de l'article R.125-23
Informatif PEB	NON	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit
PPR Naturel SEISME	OUI	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 3
PPR Naturel RADON	OUI	Commune à potentiel radon de niveau 1
Informatif Sols Argileux	OUI	Niveau de risque : Moyen Une étude géotechnique est obligatoire sur cette parcelle en cas de construction ou modification du Bati. (Loi ELAN, Article 68)
PPR Naturels	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Naturels
PPR Miniers	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Miniers
PPR Technologiques	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Technologiques

"Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr" article R.125-25

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

<https://www.info-risques.com/short/> **KKGEQ**

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus, vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

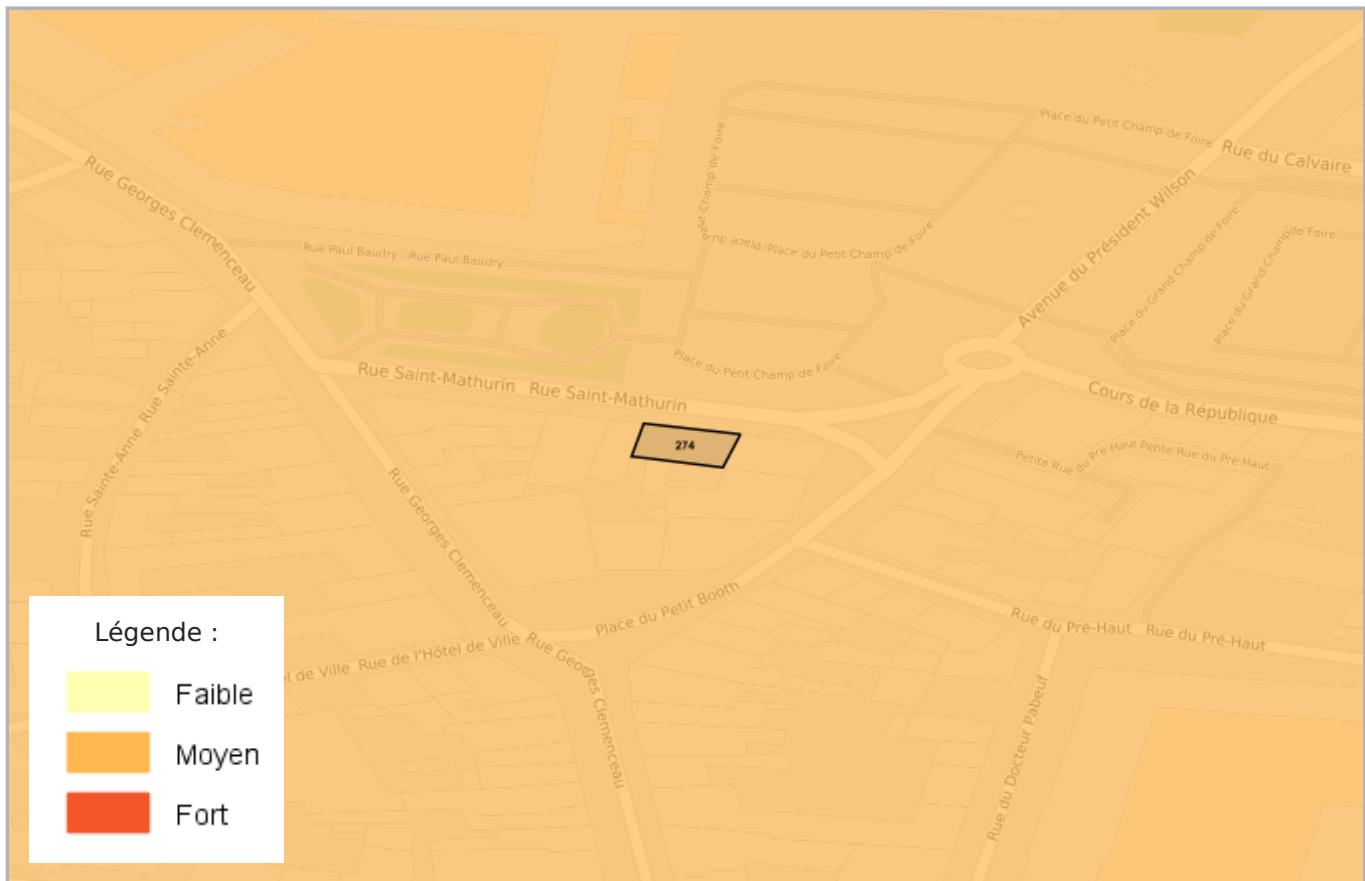
Etat des risques

Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement MTECPR / DGPR janvier 2025 Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être joint en annexe du contrat de vente d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire ou de l'acte authentique.

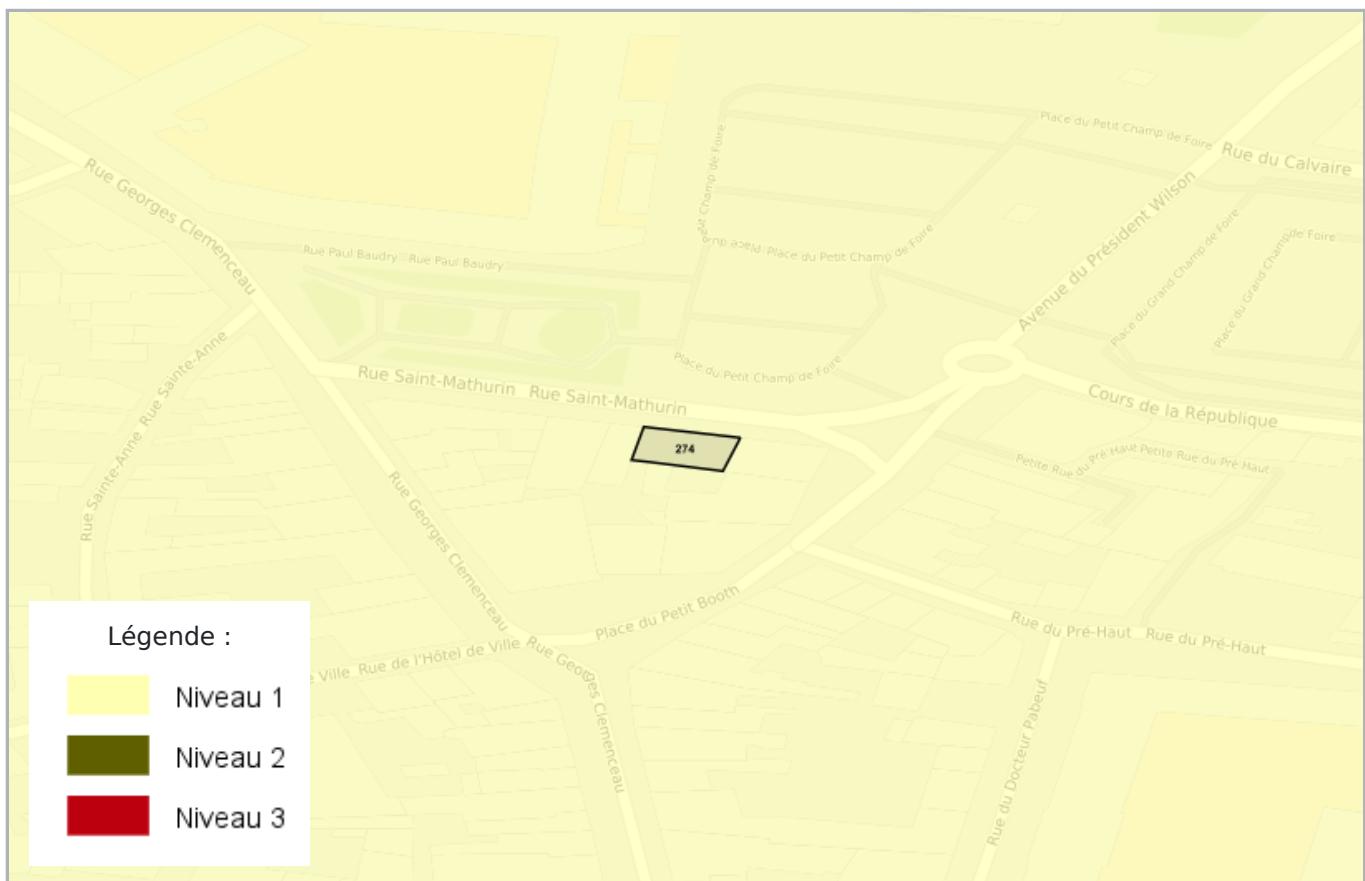
Adresse de l'immeuble ou parcelle(s) concernée(s)	Code postal	Nom de la commune
10 Rue saint-mathurin AO 274	85400	LUCON
Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR NATURELS		
prescrit ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/> anticipé ⁽²⁾ <input type="checkbox"/> approuvé ⁽³⁾ <input type="checkbox"/>	approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés au risque:		
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN		
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés		
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR MINIERS		
prescrit ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/> anticipé ⁽²⁾ <input type="checkbox"/> approuvé ⁽³⁾ <input type="checkbox"/>	approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>
Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés au risque:		
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM		
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés		
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR TECHNOLOGIQUES		
prescrit ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/> approuvé ⁽³⁾ <input type="checkbox"/>	approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ <input type="checkbox"/>	date <input type="text"/>
Si oui, les risques technologiques pris en considération dans le règlement du PPRT ou, à défaut, dans l'arrêté de prescription, sont liés à :		
effet toxique <input type="checkbox"/> effet thermique <input type="checkbox"/> effet surpression <input type="checkbox"/>		
L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement		
L'immeuble est situé en zone de prescription		
si la transaction concerne un logement, l'ensemble des travaux prescrits ont été réalisés	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location ⁽⁵⁾	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire		
L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en		
zone 1 très faible <input type="checkbox"/> zone 2 faible <input type="checkbox"/> zone 3 modérée <input checked="" type="checkbox"/> zone 4 moyenne <input type="checkbox"/> zone 5 forte <input type="checkbox"/>		
Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon		
L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3		
Information relative à la pollution des sols		
Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)		
Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T*		
L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T* *naturelle, minière ou technologique		
Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)		
L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au RTC et listée par décret n° 2022-750 du 29 avril 2022		
L'immeuble est situé dans une zone exposée au RTC identifiée par un document d'urbanisme.		
Si oui, l'horizon temporel d'exposition au RTC est:	d'ici à 30 ans <input type="checkbox"/>	compris entre 30 et 100 ans <input type="checkbox"/>
L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone		
L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser		
Documents à fournir obligatoirement		
<input checked="" type="checkbox"/> La fiche d'information sur le risque sismique disponible sur le site www.georisques.gouv.fr <input checked="" type="checkbox"/> La liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pris dans la commune qui ont affecté le bien concerné et qui ont donné lieu au versement d'une indemnité		
vendeur	Date / Lieu	acquéreur
SCI SAINT MATHURIN		
Signature:	Le, 09/01/2025	Signature:
	Fait à LUCON	

(1) Prescrit = plan de prévention des risques (PPR) en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription (2) Anticipé = plan de prévention des risques (PPR) visant les nouveaux immeubles et bien immobiliers et rendu immédiatement opposable par arrêté préfectoral (3) Approuvé = plan de prévention des risques (PPR) adopté et annexé au document d'urbanisme (4) Approuvé et en cours de révision = plan de prévention des risques (PPR) adopté mais actuellement en cours de modification ou de révision. Il est conseillé de se renseigner sur les éventuelles modifications de prescription (5) Information non obligatoire au titre de l'information acquéreur locataire mais fortement recommandée

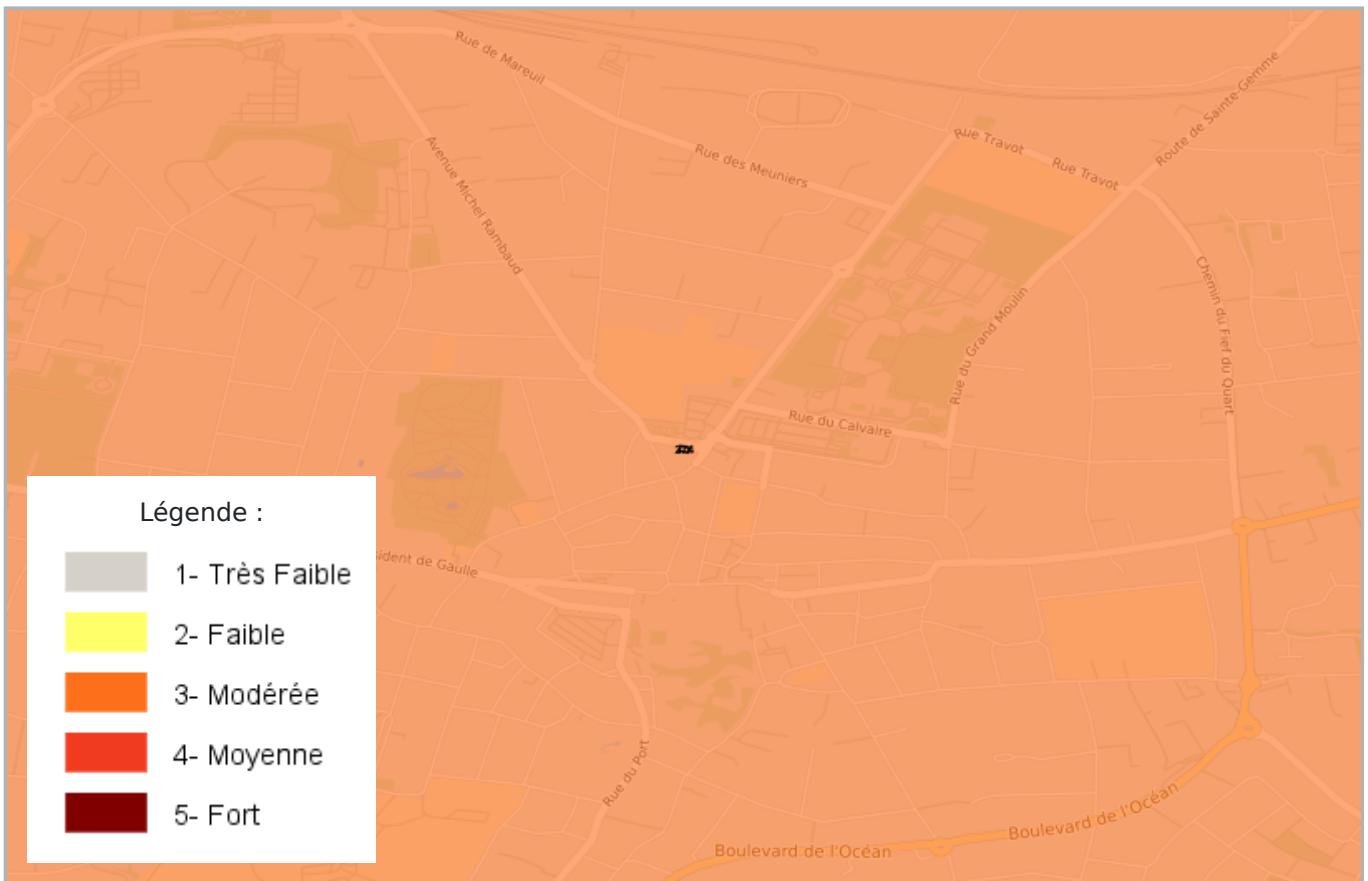
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES)



RADON



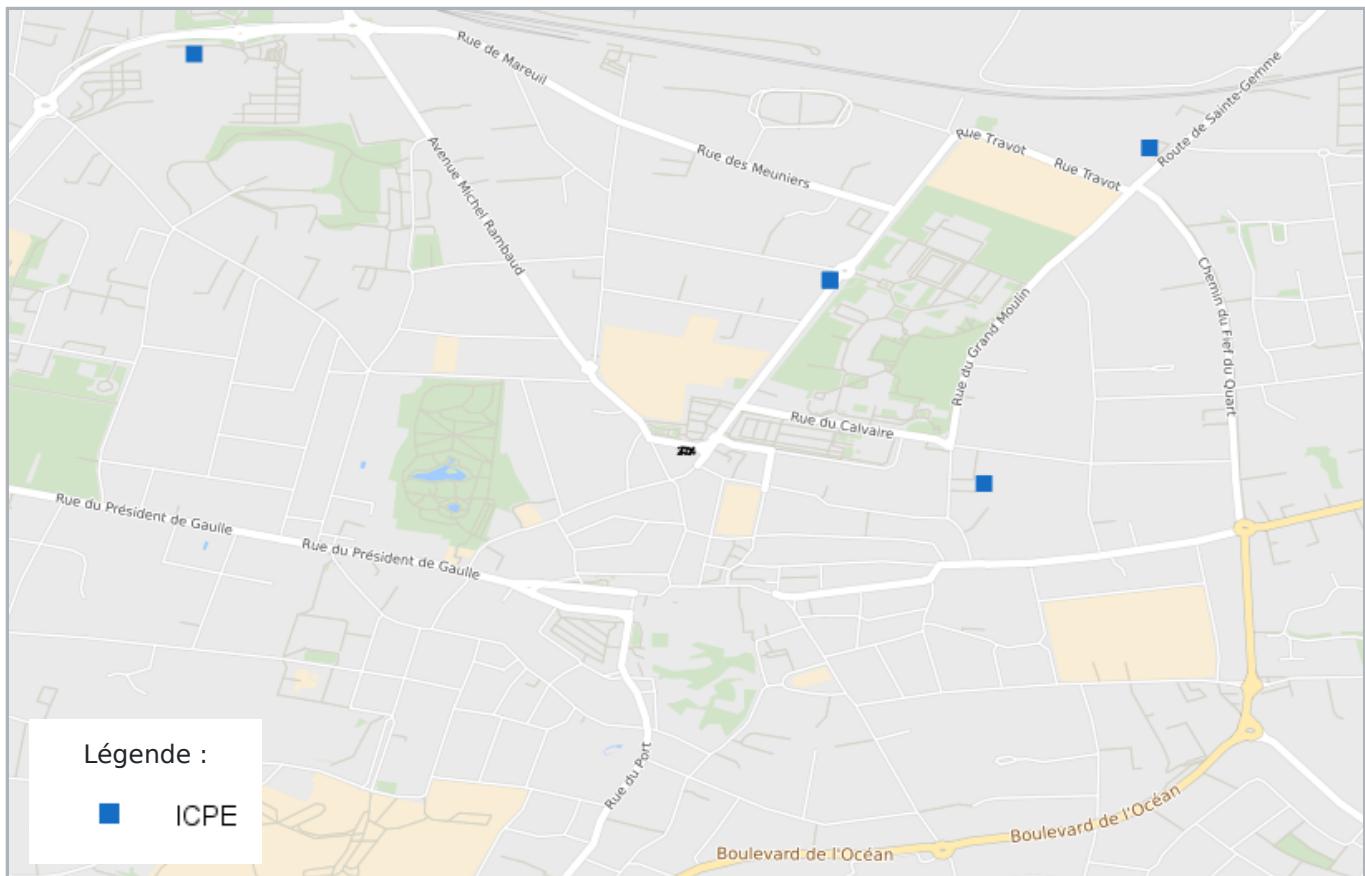
CARTOGRAPHIE DES ZONES SISMIQUES



CARTOGRAPHIE DE POLLUTION DES SOLS (BASOL / BASIAS)



CARTOGRAPHIE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)



Etat des nuisances sonores aériennes

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112 -3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostic technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être **annexé** à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° _____ du _____

mis à jour le _____

Adresse de l'immeuble

code postal ou Insee commune

10 Rue saint-mathurin

85400

LUCON

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB

¹ oui non X

révisé

approuvé

date _____

¹ Si oui, nom de l'aérodrome: _____

- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation

² oui non

² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

oui non

- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB

¹ oui non

révisé

approuvé

date _____

¹ Si oui, nom de l'aérodrome: _____

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

- > L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

¹ zone A

très forte

² zone B

forte

³ zone C

modérée

⁴ zone D

faible

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quaternies A du code général des impôts.(et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene: Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances pris en compte

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante: <https://www.geoportail.gouv.fr/>

vendeur

date / lieu

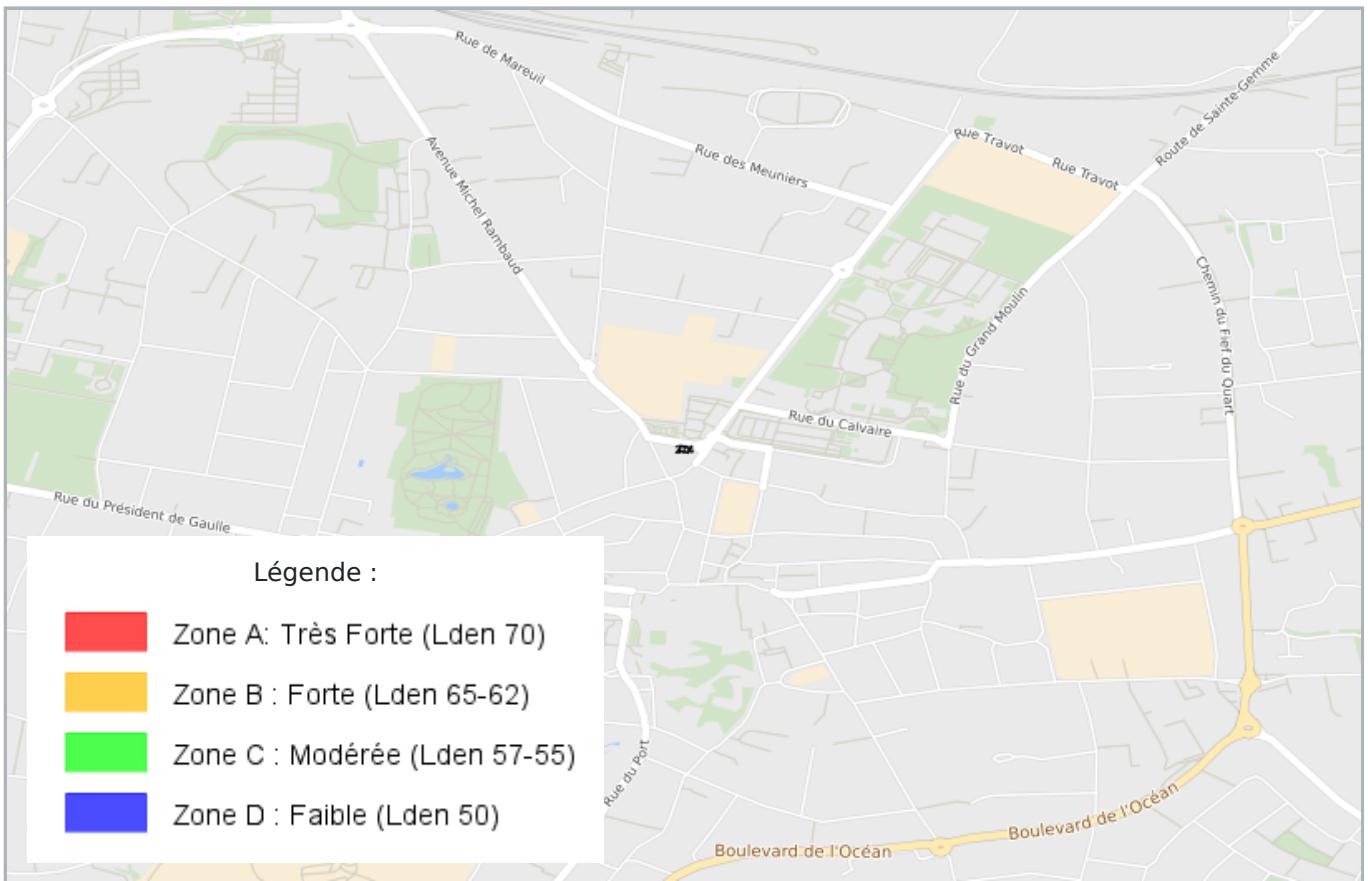
acquéreur

SCI SAINT MATHURIN

09 janvier 2025 / LUCON

information sur les nuisances sonores aériennes
pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

PLAN D'EXPOSITION AUX BRUITS (PEB)



LISTE DES SITES BASIAS (À MOINS DE 500 MÈTRES)

BASE DE DONNÉES DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES

43 rue GEORGES CLEMENCEAU LUCON		67 mètres
SSP4013046 En arrêt	PACTEAU Joseph / IMPRIMERIE "IMPRIMERIE PACTEAU"	
10 rue NEUVE DES CAPUCINS LUCON		160 mètres
SSP4013034 En arrêt	BEBIN Marcel / DLI	
Place DE LA REPUBLIQUE LUCON		230 mètres
SSP4013032 En arrêt	AUTOBUS VENDEENS (SOCIETE DES) / GARAGE ET DLI	
22 Place DES ACACIAS LUCON		261 mètres
SSP4011358 En arrêt	ROBIN Jean / GARAGE / DLI	
32 Camp COURS DE LA REPUBLIQUE LUCON		261 mètres
SSP4013049 Indéterminé	VIVIEN Christian / CARROSSERIE ET PEINTURE AUTOMOBILE	
5 Place DE LA BASCULE LUCON		268 mètres
SSP4013041 En arrêt	GAUDUCHEAU Pierre / GARAGE ET STATION SERVICE	
avenue WILSON LUCON		300 mètres
SSP4012276 En arrêt	GALLAS Michel / TOLERIE AUTOMOBILE	
rue DU BOURG PAILLE LUCON		351 mètres
SSP4011355 En arrêt	LIBAUD Henri / MECANIQUE	
8 rue DE FONTENAY LUCON		395 mètres
SSP4011359 En arrêt	ROBLIN Maximin / MECANIQUE ET GARAGE	
rue DU BOURG PAILLE LUCON		397 mètres
SSP4013035 En arrêt	CHARTEAU Louis / DLI	
20 rue DU MOULIN GARNIER LUCON		443 mètres
SSP4013038 En arrêt	DIDELON A. / MECANIQUE GENERALE	
30 avenue EMILE BEAUSIRE LUCON		488 mètres
SSP4013048 En arrêt	SOVENREC / RECUPERATION DE METAUX	

La liste suivante contient des sites BASIAS qui ne peuvent être localisés avec précision

SSP4011601 POUSSON / CHARPENTIER DE NAVIRES LUCON	SSP4011362 SOCITE LUCONNAISE D'ELECTRICITE LUCON
SSP4011347 BIDEAUX Francois-Marie / IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE LUCON	SSP4011363 THIBAL Joseph-Alphonse / IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE 7 rue NAPOLEON LUCON
SSP4011593 LE ROY Eugène / CARROSSIER LUCON	SSP4011350 GANDRIAU Louis-Auguste / IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE rue DE LA ROCHE SUR YON LUCON
SSP4011354 LAUTON Georges / SERRURERIE ET MECANIQUE 4 rue DE L'INDUSTRIE LUCON	SSP4011357 EDF-GDF / USINE A GAZ LUCON
SSP4011360 ROCHE PERE ET FILS / CARROSSERIE 5 rue DES SABLES LUCON	SSP4011352 HYMON Antoine-Auguste-Charles / IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE LUCON
SSP4012433 PELLETIER / TRAVAIL DES METAUX 36 Chemin DE MAREUIL LUCON	SSP4011349 BRUN Albert / SERRURERIE ET MECANIQUE 5 rue DE LA BASCULE LUCON

LISTE DES SITES BASOL (À MOINS DE 500 MÈTRES)
BASE DE DONNÉES DE POLLUTION DES SOL

Aucun site BASOL a moins de 500 mètres

LISTE DES SITES ICPE (À MOINS DE 500 MÈTRES)
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Rue Jean François Cail - ZI Nord 85400 Luçon	347 mètres
BETON CHANTIERS OCEANIQUES	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006304686
Avenue JF Cail - ZI Nord Usine Sébastopol 85400 Luçon	347 mètres
LIBAUD BETONS (usine)	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006311291
La Ménardièvre 85320 Moutiers-sur-le-Lay	367 mètres
LEVEILLE Emilien	 https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006303577



Préfecture : Vendée
Commune : LUCON

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

10 Rue saint-mathurin
85400 LUCON

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases OUI ou NON

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation
Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	27/02/2010	01/03/2010	01/03/2010	02/03/2010	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Grêle	04/07/1983	25/07/1983	10/09/1983	11/09/1983	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	27/02/2010	01/03/2010	01/03/2010	02/03/2010	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	29/09/1999	30/09/1999	07/02/2000	26/02/2000	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	07/06/1993	10/06/1993	28/09/1993	10/10/1993	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	11/07/1984	11/07/1984	21/09/1984	18/10/1984	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	04/07/1983	25/07/1983	05/10/1983	08/10/1983	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	04/07/1983	25/07/1983	10/09/1983	11/09/1983	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Mouvement de Terrain	27/02/2010	01/03/2010	01/03/2010	02/03/2010	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Mouvement de Terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Sécheresse	01/04/2022	30/09/2022	25/04/2023	10/06/2023	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Sécheresse	01/01/2019	31/12/2019	07/07/2020	29/07/2020	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Sécheresse	01/01/2018	31/12/2018	16/07/2019	09/08/2019	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Sécheresse	01/01/2017	31/12/2017	18/09/2018	20/10/2018	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Sécheresse	01/01/2016	30/09/2016	27/09/2017	20/10/2017	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Sécheresse	01/01/1991	30/09/1996	12/03/1998	28/03/1998	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Sécheresse	01/05/1989	31/12/1990	12/08/1991	30/08/1991	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Secousse Sismique	16/06/2023	17/06/2023	31/01/2024	09/02/2024	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Tempête	04/07/1983	25/07/1983	10/09/1983	11/09/1983	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON

Etabli le :

09/01/2025

Nom et visa du vendeur

Visa de l'acquéreur

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- REPÉREZ les endroits où vous protéger : loin des fenêtres, sous un meuble solide
- FIXEZ les appareils et meubles lourds pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H avec les objets et articles essentiels
- FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité de votre bâtiment



Pendant les secousses

- ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, ELOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT

- NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- EN VOITURE, NE SORTEZ PAS et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- RESTEZ ATTENTIF : après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



EVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités